



AS/Per (2020) 04 partie 2

30 avril 2020

Bureau de l'Assemblée

Compilation des propositions de résolution qui seront examinées par le Bureau lors de sa réunion du 7 mai 2020



Doc. 15066

03 février 2020

Violences récurrentes généralisées contre les forces de sécurité, les pompiers et les services médicaux la veille du Nouvel An: comment rétablir la confiance et l'État de droit?

Proposition de résolution

déposée par Sir Roger GALE et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Depuis plus de 10 années consécutives, la «tradition» veut désormais que dans de nombreuses villes partout en Europe les jeunes incendient des véhicules et attaquent les forces de sécurité, les pompiers et les services médicaux la veille du Nouvel An. Chaque année ces attaques s'intensifient et chaque année ces incidents se multiplient par rapport à l'année précédente.

Rien qu'à Strasbourg, plus de 200 véhicules ont été incendiés en 2019 la veille du Nouvel An. Plus de 80 véhicules sont partis en flammes cette même nuit dans l'autre capitale européenne, Bruxelles. Mais ces actes de violence extrême touchent également nos démocraties à Berlin, Leipzig, Wolfsburg, Växjö et dans de nombreuses autres villes européennes. Rien qu'en France, plus de 1 000 véhicules ont été la cible d'incendies volontaires au cours de cette seule nuit et les 100 000 policiers déployés n'ont pu empêcher ces explosions de troubles civils dans la plupart des grandes villes françaises, mais également dans de nombreuses autres communes (plus de 80!), et même dans de petites villes comme Grande-Synthe (qui compte moins de 30 000 habitants), où quatre véhicules ont été délibérément incendiés et des commerces ont été vandalisés.

Il importe que l'Assemblée parlementaire examine comment lutter contre cette atteinte paneuropéenne à nos institutions démocratiques, cette destruction de biens publics et privés et cette absence d'État de droit dans les villes et agglomérations. Il convient également que l'Assemblée examine comment protéger nos forces de police, nos pompiers et notre personnel médical pour qu'ils puissent exercer leurs fonctions en étant pleinement respectés par le grand public pour le travail important et très apprécié qu'ils effectuent. L'Assemblée doit leur donner les outils qui leur permettront de rétablir le droit et l'ordre, pour leur sécurité et celle de l'ensemble de nos concitoyens.

Signé (voir au verso)



*Signé*¹:

GALE Roger, Royaume-Uni, CE/AD
BERNHARD Marc, Allemagne, CE/AD
BLENCATHRA David, Royaume-Uni, CE/AD
BRABANDERE Bob, De, Belgique, CE/AD
CHOPE Christopher, Royaume-Uni, CE/AD
DONALDSON Jeffrey, Royaume-Uni, CE/AD
ECCLES Diana, Royaume-Uni, CE/AD
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE/AD
GRAF Martin, Autriche, CE/AD
GRIEKEN Tom, van, Belgique, CE/AD
HEBNER Martin, Allemagne, CE/AD
HOWELL John, Royaume-Uni, CE/AD
KALCHENKO Serhii, Ukraine, CE/AD
KASSEGGER Axel, Autriche, CE/AD
KHOMENKO Olena, Ukraine, CE/AD
KLEINWAECHTER Norbert, Allemagne, CE/AD
KROSS Eerik-Niiles, Estonie, ADLE
LEIGH Edward, Royaume-Uni, CE/AD
LIDDELL-GRAINGER Ian, Royaume-Uni, CE/AD
NATALUKHA Dmytro, Ukraine, CE/AD
OEHME Ulrich, Allemagne, CE/AD
STAMENKOVIĆ Branka, Serbie, CE/AD

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
CE/AD: Groupe des conservateurs européens et Alliance démocratique



Doc. 15067

03 février 2020

Promouvoir la participation des femmes issues de groupes vulnérables dans la prise de décision politique et publique

Proposition de résolution

déposée par Mme Maryna BARDINA et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Les femmes et les jeunes filles issues de groupes vulnérables sont confrontées à des discriminations multiples dans leur vie quotidienne et sont exposées à un risque plus élevé de violence; elles ont par conséquent moins d'opportunités et de motivation pour s'impliquer et participer activement dans la prise de décisions politiques et publiques.

Ce sont par exemple les femmes et les jeunes filles à faible niveau d'études, à faibles revenus, au chômage, des milieux ruraux, handicapées, victimes de mariages forcés ou précoces, appartenant à des minorités ethniques ou religieuses, réfugiées ou déplacées à l'intérieur de leur pays, contaminées par le virus du sida, etc.

Au fil des dernières décennies, l'Assemblée parlementaire a contribué à l'amélioration d'une participation équilibrée des deux sexes dans la prise de décisions politiques publiques, notamment par la [Résolution 1489 \(2006\)](#) sur les *Mécanismes visant à garantir la participation des femmes à la prise de décision* et la [Résolution 2111 \(2016\)](#) sur *l'Évaluation de l'impact des mesures destinées à améliorer la représentation politique des femmes*. Ces résolutions ne ciblent toutefois pas certains groupes spécifiques de femmes et leurs besoins particuliers.

Selon la Stratégie 2018-2023 du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes, les besoins des groupes de femmes désavantagés et marginalisés nécessitent des politiques et activités ciblées pour faire face à la violence à laquelle ils sont confrontés.

Sur la base des recommandations pertinentes du Comité des Ministres, comme la [CM/Rec\(2003\)3](#) sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique et la [CM/Rec\(2018\)4](#) sur la Participation des citoyens à la vie publique locale, l'Assemblée devrait formuler des orientations pour l'élaboration d'un ensemble d'instruments destinés à renforcer et à améliorer la participation des femmes issues de groupes vulnérables dans la prise de décision politique publique, et encourager les Etats membres à collecter des données sur la participation des femmes issues de ces groupes vulnérables dans toutes les instances gouvernementales et électives.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

BARDINA Maryna, Ukraine, ADLE
ALIS Oliver, Andorre, ADLE
BEUS RICHEMBERGH Goran, Croatie, ADLE
BILDARRATZ Jokin, Espagne, ADLE
BONELL Mònica, Andorre, ADLE
BOUYX Bertrand, France, ADLE
BRUIJN-WEZEMAN Reina, de, Pays-Bas, ADLE
CAZEAU Bernard, France, ADLE
COTTIER Damien, Suisse, ADLE
COURSON Yolaine, de, France, ADLE
FRANÇAIS Olivier, Suisse, ADLE
FRESKO-ROLFO Béatrice, Monaco, ADLE
GEERDINK Paulien, Pays-Bas, ADLE
HOUBRON Dimitri, France, ADLE
KAMOWSKI Catherine, France, ADLE
KOVALCHUK Oleksandr, Ukraine, ADLE
KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE
LE NAY Jacques, France, ADLE
LEGUILLE BALLOY Martine, France, ADLE
LINK Michael, Allemagne, ADLE
LÓPEZ Eva, Andorre, ADLE
MEZENTSEVA Mariia, Ukraine, PPE/DC
NATALUKHA Dmytro, Ukraine, CE/AD
OVCHYNNYKOVA Yuliia, Ukraine, ADLE
SKICHKO Oleksandr, Ukraine, SOC
SOBOLEV Serhii, Ukraine, PPE/DC
STIENEN Petra, Pays-Bas, ADLE
TRISSE Nicole, France, ADLE
VASYLENKO Lesia, Ukraine, PPE/DC
ZABURANNA Lesia, Ukraine, ADLE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts
CE/AD: Groupe des conservateurs européens et Alliance démocratique



Doc. 15068

03 février 2020

Intelligence artificielle et changement climatique

Proposition de résolution

déposée par M. Alvise MANIERO et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

En ce début de 21^e siècle, il est probable que le changement climatique devienne le principal défi auquel la planète est confrontée.

Dans ce contexte, les nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle peuvent fortement participer à l'aggravation du problème, mais aussi offrir une possibilité de solution.

Les industries technologiques sont critiquées en raison des quantités importantes d'énergie nécessaires au fonctionnement des infrastructures informatiques. En conséquence, les principales sociétés du secteur ont amélioré l'efficacité de leurs centres de données et veillé à ce qu'ils soient au moins partiellement alimentés par des énergies renouvelables.

Malgré tout, la puissance de calcul nécessaire à la gestion de l'intelligence artificielle a été multipliée par 300 000 de 2012 à 2018, et comme de plus en plus de sociétés de différents secteurs industriels ont recours à de tels algorithmes il est à craindre que cette technologie aggrave la crise climatique.

En réponse à ces craintes, quelques-uns des plus grands noms du domaine de l'intelligence artificielle et de l'apprentissage machine, une discipline de ce secteur, ont récemment publié un document intitulé «Lutter contre le changement climatique par l'apprentissage machine». Il propose 13 domaines dans lesquels l'apprentissage machine peut être déployé, dont la production d'énergie, l'élimination du CO₂, l'éducation, la géo-ingénierie solaire et la finance. À l'intérieur de ces domaines, les possibilités envisagées sont une amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, la création de matériaux à faible impact carbone, un meilleur suivi du déboisement et des transports plus verts. Toutefois, malgré son potentiel, il est réaliste de penser que l'intelligence artificielle ne permettra pas de résoudre tous les problèmes.

Étant donné la forte contribution des industries technologiques aux changements climatiques, il semble évident que les décideurs politiques devraient accorder une attention supplémentaire à leur impact sur le climat. Par conséquent, comment les politiques climatiques peuvent-elles mieux prendre en compte les technologies (et en particulier l'intelligence artificielle)?

L'Assemblée parlementaire devrait examiner ces questions et formuler des propositions en vue d'alimenter les débats dans les instances nationales et européennes.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

MANIERO Alvisé, Italie, NI
BASHKIN Aleksandr, Fédération de Russie, NI
BERGAMINI Deborah, Italie, PPE/DC
BERLINGHIERI Marina, Italie, SOC
BUCCARELLA Maurizio, Italie, NI
DE CARLO Sabrina, Italie, NI
EFSTATHIOU Constantinos, Chypre, SOC
GIOVAGNOLI Gerardo, Saint-Marin, SOC
GUTIÉRREZ Antonio, Espagne, SOC
KAGRAMANYAN Igor, Fédération de Russie, NI
KOX Tiny, Pays-Bas, GUE
MARILOTTI Gianni, Italie, NI
MARRA Ada, Suisse, SOC
NICOLINI Marco, Saint-Marin, GUE
PAKHOMOV Sergei, Fédération de Russie, NI
RAMPI Roberto, Italie, SOC
RIBOLLA Alberto, Italie, CE/AD
RIZZOTTI Maria, Italie, PPE/DC
RODNINA Irina, Fédération de Russie, NI
SCERRA Filippo, Italie, NI
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
SCOMA Francesco, Italie, PPE/DC
ŠEŠELJ Aleksandar, Serbie, NI

1. GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts
CE/AD: Groupe des conservateurs européens et Alliance démocratique
NI: non inscrit dans un groupe



Doc. 15069

03 février 2020

Une perspective de genre dans les politiques migratoires

Proposition de résolution

déposée par Mme Rósa Björk BRYNJÓLFSDÓTTIR et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Les inégalités entre les femmes et les hommes sont très marquées dans les migrations. Le genre a un impact sur les motivations des migrations, la manière dont les personnes migrent, les réseaux utilisés et les moyens dont les personnes disposent dans les pays de destination. Malheureusement, les politiques migratoires placent parfois les femmes dans des situations de vulnérabilité et ne répondent pas à leurs besoins.

Il est vital de collecter des données, y compris ventilées par sexe, afin d'élaborer des politiques fondées sur des connaissances validées et tenant compte des besoins spécifiques des femmes et des enfants migrants.

L'Assemblée parlementaire devrait encourager les États membres à intégrer une perspective de genre dans leurs politiques et programmes de gestion des migrations, en tenant compte des intérêts spécifiques des femmes et des hommes. Ces considérations doivent prévaloir à toutes les étapes du processus décisionnel, y compris aux échelons politiques les plus élevés. Les États membres devraient également promouvoir la coopération entre les décideurs politiques, les institutions et la société civile afin de protéger les droits des femmes migrantes. Les États membres devraient lutter contre la discrimination dans les procédures touchant aux divers aspects des migrations, mettre en œuvre une perspective de genre dans les politiques migratoires et promouvoir la recherche sur la manière dont le genre influence les processus migratoires.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

BRYNJÓLFSDÓTTIR Rósa Björk, Islande, GUE
ABOULGHALI Salah Eddine, Maroc
BECHT Olivier, France, ADLE
BILDARRATZ Jokin, Espagne, ADLE
BILOZIR Larysa, Ukraine, PPE/DC
BOER Margreet, De, Pays-Bas, SOC
BONELL Mònica, Andorre, ADLE
ÇETİN Cemal, Turquie, NI
DE CARLO Sabrina, Italie, NI
GONÇALVES Carlos Alberto, Portugal, PPE/DC
GUTIÉRREZ Antonio, Espagne, SOC
HAJDUKOVIĆ Domagoj, Croatie, SOC
KOVÁCS Elvira, Serbie, PPE/DC
LUBINETS Dmytro, Ukraine, PPE/DC
MEZENTSEVA Mariia, Ukraine, PPE/DC
MUNYAMA Killion, Pologne, PPE/DC
PANTIĆ PILJA Biljana, Serbie, PPE/DC
PISCO Paulo, Portugal, SOC
RUSSELL Simon, Royaume-Uni, CE/AD
SIRAKAYA Zafer, Turquie, NI
STIENEN Petra, Pays-Bas, ADLE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts
CE/AD: Groupe des conservateurs européens et Alliance démocratique
NI: non inscrit dans un groupe



Doc. 15070

03 février 2020

Emploi des personnes handicapées en Europe

Proposition de résolution

déposée par M. Antonio GUTIÉRREZ et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Les personnes handicapées d'Europe ont le droit d'occuper un emploi en vertu de la Convention européenne des droits de l'homme et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Pourtant, ce groupe se caractérise par un taux de chômage élevé et un faible niveau d'activité professionnelle dans plusieurs de nos États membres. De plus, l'intégration des malvoyants dans la société et sur le marché de l'emploi constitue un défi considérable que de nombreux États membres n'ont pas encore relevé.

Certains gouvernements européens, divers acteurs économiques et sociaux ainsi que des organisations de la société civile ont conçu un éventail de mécanismes de promotion de l'emploi des personnes handicapées. Il s'agit notamment de promouvoir l'entrée sur le marché de l'emploi par des aménagements, des emplois aidés ou la création de sociétés employant un pourcentage élevé de personnes handicapées («ateliers protégés»). De telles initiatives ont besoin du soutien des pouvoirs publics afin de rendre plus inclusif le marché de l'emploi en Europe. Plusieurs types de mesures sont envisageables, comme les incitations financières pour les entreprises, un système de quotas, les réseaux d'intégration, les aides de l'État ou les contrats réservés à des sociétés sans but lucratif qui emploient un pourcentage élevé de personnes handicapées.

Les sociétés socio-économiques à but non lucratif sont reconnues par l'Article 15.2 de la Charte sociale européenne. Leur efficacité est reconnue et, dans de nombreux cas, elles constituent une solution optimale pour intégrer sur le marché de l'emploi des personnes handicapées, en particulier celles souffrant de handicaps graves ou multiples. Ces entreprises réinvestissent le bénéfice de leurs activités économiques dans des projets et services sociaux et engendrent un dispositif socio-économique qui a un impact considérable sur l'intégration des personnes handicapées.

L'Assemblée parlementaire devrait étudier la situation actuelle des personnes handicapées, et en particulier malvoyantes, dans les États membres et préparer un rapport mettant l'accent sur l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées, et notamment des malvoyants.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

GUTIÉRREZ Antonio, Espagne, SOC
BAYR Petra, Autriche, SOC
BEN CHIKHA Fourat, Belgique, SOC
BERLINGHIERI Marina, Italie, SOC
BILDARRATZ Jokin, Espagne, ADLE
BILOZIR Larysa, Ukraine, PPE/DC
BOER Margreet, De, Pays-Bas, SOC
BONELL Mònica, Andorre, ADLE
BUSHKA Klotilda, Albanie, SOC
BUSTINDUY María Luisa, Espagne, SOC
EMRE Yunus, Turquie, SOC
EROTOKRITOU Christiana, Chypre, SOC
FASSINO Piero, Italie, SOC
GAFAROVA Sahiba, Azerbaïdjan, CE/AD
GEERDINK Paulien, Pays-Bas, ADLE
GONZÁLEZ VÁZQUEZ Marta, Espagne, PPE/DC
KÖCK Eduard, Autriche, PPE/DC
LACROIX Christophe, Belgique, SOC
LEYTE Carmen, Espagne, PPE/DC
LÓPEZ Pere, Andorre, SOC
LOUCAIDES George, Chypre, GUE
MASIULIS Kęstutis, Lituanie, PPE/DC
MUNYAMA Killion, Pologne, PPE/DC
ORLANDO Andrea, Italie, SOC
OVCHYNNYKOVA Yuliia, Ukraine, ADLE
OZOLA Linda, Lettonie, PPE/DC
PANTIĆ PILJA Biljana, Serbie, PPE/DC
PAPANDREOU George, Grèce, SOC
PEÑA Esther, Espagne, SOC
RAMPI Roberto, Italie, SOC
ROBLES Gonzalo, Espagne, PPE/DC
ROUSOPOULOS Theodoros, Grèce, PPE/DC
SUMELZO Susana, Espagne, SOC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts
CE/AD: Groupe des conservateurs européens et Alliance démocratique



Doc. 15071

04 février 2020

Prévention de l'abus de la coopération judiciaire mutuelle en ce qui concerne les réfugiés et les demandeurs d'asile

Proposition de résolution

déposée par M. Emanuelis ZINGERIS et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Dans sa [Résolution 2315 \(2019\)](#) sur *La réforme d'Interpol et les procédures d'extradition: renforcer la confiance en luttant contre les abus*, l'Assemblée parlementaire a déclaré que les mécanismes de coopération juridique mutuelle étaient également sujets à des abus et pouvaient entraîner des violations de la vie privée, de la propriété, des droits professionnels et des privations de liberté, notamment en vertu de la Convention de 1990 relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime (STE n° 141), ainsi que de la Convention des Nations Unies de 2000 contre la criminalité transnationale organisée.

On a récemment constaté que certains États non démocratiques abusaient de la coopération judiciaire mutuelle pour persécuter des opposants politiques à l'étranger, notamment des réfugiés et des demandeurs d'asile. Ceux qui sont visés par les demandes de coopération juridique mutuelle n'ont que très peu ou pas de recours juridiques pour prévenir ou faire cesser ces abus. Il en résulte de graves risques pour la protection fondamentale prévue par la Convention de 1951 sur les réfugiés, ainsi qu'une menace réelle pour les normes de procès équitable et d'autres droits fondamentaux de la défense, notamment en vertu des articles 6 et 13 de la Convention européenne des droits de l'homme.

L'Assemblée ne peut accepter l'utilisation abusive des instruments d'entraide judiciaire qui sape la coopération internationale en matière pénale et détruit la confiance entre les États et se doit donc de réexaminer cette question sous la forme d'un nouveau rapport.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC
ÆVARSDÓTTIR Thorhildur Sunna, Islande, SOC
BAYR Petra, Autriche, SOC
BRUIJN-WEZEMAN Reina, de, Pays-Bas, ADLE
BUCCARELLA Maurizio, Italie, NI
BÜCHEL Roland Rino, Suisse, ADLE
CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC
EIDE Petter, Norvège, GUE
FOULKES George, Royaume-Uni, SOC
GIOVAGNOLI Gerardo, Saint-Marin, SOC
HEER Alfred, Suisse, ADLE
KAMELCHUK Yuriy, Ukraine, PPE/DC
KAMOWSKI Catherine, France, ADLE
KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE
MANIERO Alvis, Italie, NI
MARILOTTI Gianni, Italie, NI
MORGANTI Giuseppe Maria, Saint-Marin, SOC
NOWACKA Barbara, Pologne, NI
POCIEJ Aleksander, Pologne, PPE/DC
SCHWABE Frank, Allemagne, SOC
SHEPPARD Tommy, Royaume-Uni, NI

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts
NI: non inscrit dans un groupe



Doc. 15072

04 février 2020

Rétablir des conditions de vie durables pour les communautés autochtones en harmonie avec leur environnement naturel dans les États membres

Proposition de résolution

déposée par M. Barna Pál ZSIGMOND et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Malgré certaines mesures prises par divers pays pour compenser l'impact de l'exploitation massive des ressources naturelles dans des communautés nordiques comme les Lapons, la surexploitation des ressources a des conséquences dramatiques sur les moyens d'existence, la prospérité et la santé de telles communautés autochtones.

Divers rapports ont établi un lien entre le recours excessif aux pesticides et aux herbicides dans certaines régions d'Europe centrale et la disparition partielle, voire totale, d'espèces locales d'insectes, d'abeilles, d'oiseaux et d'amphibiens indispensables à l'équilibre de l'environnement, à tel point que l'on n'entend plus le chant d'espèces locales ou migratrices d'oiseaux dans certaines régions.

À l'inverse, certaines régions d'Europe centrale ont assisté à l'accroissement des populations de grands prédateurs comme le loup et l'ours grâce aux mesures de protection mises en place. Par ailleurs, les communautés autochtones qui dépendent de l'agriculture, de la sylviculture et d'autres activités fondées sur les ressources naturelles dans diverses parties d'Europe ont subi une forte réduction de leur espace vital et leurs moyens de subsistance sont devenus insuffisants. La précarité de leur situation affecte également le tourisme rural parce que la population diminue, notamment en raison du départ des jeunes qui sont confrontés au sentiment d'impossibilité de poursuivre des activités orientées sur les ressources pour faire vivre des communautés et des cultures autrefois florissantes. À son tour, cette évolution contribue à l'érosion et, à terme, à la destruction de l'environnement naturel qui a caractérisé leurs régions pendant des siècles.

Soucieuse d'enrayer l'érosion et la destruction de cet environnement traditionnel européen de cultures et de communautés vivant en étroite symbiose avec la nature, l'Assemblée parlementaire devrait préparer un rapport exhaustif. Le rapport devrait mettre l'accent sur la viabilité des modes de vie humains en harmonie avec la nature et sur la préservation de la culture des communautés autochtones.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

ZSIGMOND Barna Pál, Hongrie, PPE/DC
BANA Tibor, Hongrie, NI
BARTOS Mónika, Hongrie, PPE/DC
BRENNER Koloman, Hongrie, NI
BÜCHEL Roland Rino, Suisse, ADLE
CSENGER-ZALÁN Zsolt, Hongrie, PPE/DC
DUMITRESCU Cristian-Sorin, Roumanie, SOC
FRESKO-ROLFO Béatrice, Monaco, ADLE
GJERMENI Eglantina, Albanie, SOC
GURMAI Zita, Hongrie, SOC
KAMELCHUK Yuriy, Ukraine, PPE/DC
KERN Claude, France, ADLE
KOVÁCS Elvira, Serbie, PPE/DC
KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE
NACSA Lőrinc, Hongrie, PPE/DC
NÉMETH Zsolt, Hongrie, PPE/DC
OHLSSON Carina, Suède, SOC
O'REILLY Joseph, Irlande, PPE/DC
PANTIĆ PILJA Biljana, Serbie, PPE/DC
PAPANDREOU George, Grèce, SOC
RODNINA Irina, Fédération de Russie, NI
RUKAVISHNIKOVA Irina, Fédération de Russie, NI
YAŞAR Serap, Turquie, NI
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts
NI: non inscrit dans un groupe



Doc. 15073

04 février 2020

Le rôle de l'Assemblée parlementaire dans l'élaboration d'une démarche systématique face aux épidémies mondiales

Proposition de résolution

déposée par Mme Emine Nur GÜNAY et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Ces 20 dernières années, l'on a assisté à une série d'alertes liées à des maladies infectieuses, comme la propagation rapide du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) en 2003, la pandémie de grippe A (H1N1) en 2009, l'émergence et la propagation internationale du syndrome respiratoire du Proche-Orient lié à un coronavirus (MERS-CoV), la plus grande épidémie d'Ebola de l'histoire, l'apparition et la dissémination du virus Zika et, tout récemment, l'apparition d'une nouvelle souche mortelle de coronavirus, qui ont accentué dans le monde entier les préoccupations sanitaires face aux menaces de nouvelles maladies infectieuses.

Malheureusement, de novembre 2002 à juillet 2003, l'épidémie de SRAS en Chine méridionale a touché 8098 personnes, et 774 décès ont été signalés dans 17 pays, pour un total de 26 pays touchés et un taux de mortalité estimé à 9,6 % par l'OMS. Durant l'année 2009, la pandémie de grippe A (H1N1), ou la grippe porcine, du début de l'année 2009 à la fin de l'année 2010, ont infecté 11 à 21 % de la population mondiale, et 151 000 à 579 000 personnes en seraient décédées. Ces derniers mois, une nouvelle souche mortelle de coronavirus a été identifiée en Chine; elle aurait déjà provoqué plus de 130 décès d'après les statistiques chinoises officielles, mais ce nombre est vraisemblablement bien plus élevé. Les autorités sanitaires mondiales tentent désormais de coordonner leurs efforts pour l'empêcher de se propager dans le monde entier afin d'éviter une épidémie comparable à celle du SRAS en 2002.

Toutes ces alertes ont rappelé la menace permanente de l'apparition et de la dissémination de nouvelles maladies épidémiques. La majorité de ces menaces naissent à l'étranger, mais avec la mondialisation elles ne sont jamais qu'à un vol d'avion de chez nous. Une mobilisation internationale est donc essentielle pour combattre les maladies avant qu'elles ne parviennent à nos frontières et pour atténuer leur impact sur la santé et l'économie mondiales.

L'Assemblée parlementaire devrait concevoir une approche systématique de préparation mondiale et mener la coopération internationale par ses orientations pour la prévention, la lutte contre les infections et le traitement, ce qui atténuerait les risques mondiaux pour la santé publique.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

GÜNAY Emine Nur, Turquie, NI
ÅBERG Boriana, Suède, PPE/DC
ÆVARSDÓTTIR Thorhildur Sunna, Islande, SOC
ALTUNYALDIZ Ziya, Turquie, NI
ANDERSON Donald, Royaume-Uni, SOC
AYDIN Kamil, Turquie, NI
BROUWERS Karin, Belgique, PPE/DC
ĆATOVIĆ Marija Maja, Monténégro, SOC
ÇEVİKÖZ Ahmet Ünal, Turquie, SOC
FATALIYEVA Sevinj, Azerbaïdjan, CE/AD
GUTIÉRREZ Antonio, Espagne, SOC
KILIÇ Akif Çağatay, Turquie, NI
KOÇ Haluk, Turquie, SOC
KOX Tiny, Pays-Bas, GUE
KUTCHAVA Kakhaber, Géorgie, SOC
LOPATKA Reinhold, Autriche, PPE/DC
MASSEY Doreen, Royaume-Uni, SOC
MORGANTI Giuseppe Maria, Saint-Marin, SOC
MOUTQUIN Simon, Belgique, SOC
MUNYAMA Killion, Pologne, PPE/DC
OEHME Ulrich, Allemagne, CE/AD
OOMEN-RUIJTEN Ria, Pays-Bas, PPE/DC
RIBOLLA Alberto, Italie, CE/AD
SAFAI Darya, Belgique, NI
ŞAHİN Ali, Turquie, NI
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
TOUHIG Don, Royaume-Uni, SOC
VASYLENKO Lesia, Ukraine, PPE/DC
WONNER Martine, France, ADLE
YILDIZ Zeynep, Turquie, NI

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts
CE/AD: Groupe des conservateurs européens et Alliance démocratique
NI: non inscrit dans un groupe



Doc. 15074

04 février 2020

Impact des conflits armés sur l'environnement transfrontalier

Proposition de résolution

déposée par Mme Lesia VASYLENKO et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Les conflits armés, les guerres et autres agressions militaires provoquent d'importants dommages à l'environnement, qui ne se limitent pas aux théâtres d'opérations. Les conséquences environnementales se font pratiquement toujours sentir bien au-delà des zones affectées par un conflit, voire au-delà du territoire de l'État ou des États concernés.

Les conflits armés aggravent la crise du dérèglement climatique mondial. Les guerres causent aussi un appauvrissement en ressources naturelles qui engendre des catastrophes humanitaires et des crises alimentaires. Ces désastres contribuent fortement à l'augmentation du nombre de réfugiés dans le monde.

Le cadre juridique international énonce de nombreuses dispositions qui protègent directement ou indirectement l'environnement et encadrent l'utilisation des ressources naturelles pendant les conflits armés. Toutefois, dans la pratique, la mise en œuvre ou l'application de ces dispositions n'est pas toujours effective. Les règles internationales relatives à la responsabilité en cas de dommages transfrontaliers à l'environnement sont vagues et n'offrent pas les recours nécessaires.

Étant donné que l'Europe connaît des guerres et des conflits dans au moins sept pays de la région, l'Assemblée parlementaire devrait examiner la question des dommages transfrontaliers à l'environnement résultant des conflits armés et préparer un rapport sur ce problème.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

VASYLENKO Lesia, Ukraine, PPE/DC
BAKRADZE David, Géorgie, PPE/DC
BARDINA Maryna, Ukraine, ADLE
BERAIA Irakli, Géorgie, SOC
BILOZIR Larysa, Ukraine, PPE/DC
FRIDEZ Pierre-Alain, Suisse, SOC
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE/AD
GÜNAY Emine Nur, Turquie, NI
KALCHENKO Serhii, Ukraine, CE/AD
KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC
KOVALCHUK Oleksandr, Ukraine, ADLE
KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE
KUTCHAVA Kakhaber, Géorgie, SOC
LUBINETS Dmytro, Ukraine, PPE/DC
MEREZHKO Oleksandr, Ukraine, SOC
MEZENTSEVA Mariia, Ukraine, PPE/DC
OVCHYNNYKOVA Yuliia, Ukraine, ADLE
OZOLA Linda, Lettonie, PPE/DC
POCIEJ Aleksander, Pologne, PPE/DC
POPSOI Mihail, République de Moldova, PPE/DC
VAREIKIS Egidijus, Lituanie, PPE/DC
VIROLAINEN Anne-Mari, Finlande, PPE/DC
VLASENKO Sergiy, Ukraine, PPE/DC
YASKO Yelyzaveta, Ukraine, PPE/DC
ZABURANNA Lesia, Ukraine, ADLE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts
CE/AD: Groupe des conservateurs européens et Alliance démocratique
NI: non inscrit dans un groupe



Doc. 15077

05 février 2020

Pour une évaluation des moyens et des dispositifs luttant contre l'exposition des enfants aux contenus pornographiques

Proposition de résolution

déposée par M. Dimitri HOUBRON et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

La convention du 25 octobre 2007 sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, dite «de Lanzarote», criminalise les gestes à caractère sexuel effectués avec des enfants n'ayant pas atteint la majorité sexuelle, peu importe le contexte de ces actes. Elle implique, ainsi, la criminalisation de la prostitution et de la pornographie.

Cette convention a été ratifiée par 45 États et signée par trois autres, ce qui en fait l'un des textes qui bénéficient du plus haut degré d'adhésion au sein du Conseil de l'Europe. Le comité des parties à ce texte produit de nombreux documents, comme la Déclaration sur la protection des enfants placés hors du milieu familial contre l'exploitation et les abus sexuels.

L'Assemblée parlementaire a contribué à enrichir les engagements en vigueur ces dix dernières années grâce, notamment, à la [Résolution 1834 \(2011\)](#) sur *Combattre les images d'abus commis sur des enfants par une action engagée, transversale et internationalement coordonnée* et à la [Résolution 2119 \(2016\)](#) sur *Lutter contre l'hypersexualisation des enfants*. Cependant, il convient de prolonger cette dynamique en renforçant la protection des mineurs face à leur exposition à la pornographie, l'une des causes du sexisme et de l'inégalité persistante entre les femmes et les hommes.

Les États, en dépit de leur volontarisme, éprouvent des difficultés à briser ce fléau. En conséquence, l'Assemblée doit examiner et évaluer les législations de ses États membres, ainsi que leurs politiques de lutte contre l'exposition des enfants aux contenus pornographiques –par exemple, la France, envisage de ne pas reconnaître la déclaration de son âge en ligne comme une protection suffisante pour chaque enfant mineur– afin d'établir un état des lieux des bonnes pratiques et faire des préconisations pour aider les États les plus en retard à mettre sur pied des solutions.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

HOUBRON Dimitri, France, ADLE
AUCONIE Sophie, France, ADLE
BARDINA Maryna, Ukraine, ADLE
BECHT Olivier, France, ADLE
BERGAMINI Deborah, Italie, PPE/DC
BEUS RICHEMBERGH Goran, Croatie, ADLE
BLONDIN Maryvonne, France, SOC
BONELL Mònica, Andorre, ADLE
BOUYX Bertrand, France, ADLE
COTTIER Damien, Suisse, ADLE
COURSON Yolaine, de, France, ADLE
DE TEMMERMAN Jennifer, France, ADLE
EFSTATHIOU Constantinos, Chypre, SOC
EROTOKRITOU Christiana, Chypre, SOC
FOURNIER Bernard, France, PPE/DC
FRANÇAIS Olivier, Suisse, ADLE
FRESKO-ROLFO Béatrice, Monaco, ADLE
GOUTTEFARDE Fabien, France, ADLE
GRIN Jean-Pierre, Suisse, ADLE
JALLOW Momodou Malcolm, Suède, GUE
KAMOWSKI Catherine, France, ADLE
KERN Claude, France, ADLE
KOCIPER Maša, Slovénie, ADLE
LABLAK Aicha, Maroc
LAMBERT Jérôme, France, SOC
LEGUILLE BALLOY Martine, France, ADLE
LÓPEZ Eva, Andorre, ADLE
MAIRE Jacques, France, ADLE
MASSEY Doreen, Royaume-Uni, SOC
OHLSSON Carina, Suède, SOC
RAUCH Isabelle, France, ADLE
REISS Frédéric, France, PPE/DC
RIZZOTTI Maria, Italie, PPE/DC
SCOMA Francesco, Italie, PPE/DC
STRAUMANN Eric, France, PPE/DC
ŠUŠTAR Tadeja, Slovénie, PPE/DC
TANGUY Liliana, France, ADLE
TORNARITIS Nicos, Chypre, PPE/DC
TOUHIG Don, Royaume-Uni, SOC
TRASTOUR-ISNART Laurence, France, PPE/DC
VELASQUEZ Victoria, Danemark, GUE
WASERMAN Sylvain, France, ADLE
WONNER Martine, France, ADLE
YAŞAR Serap, Turquie, NI

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts
NI: non inscrit dans un groupe



Doc. 15078

05 février 2020

L'éthique alimentaire en Europe: un sujet citoyen qui nous concerne tous

Proposition de résolution

déposée par M. Sylvain WASERMAN et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

L'Assemblée parlementaire a adopté, dès les années 1970, plusieurs résolutions et recommandations pour inciter les États membres à légiférer dans le domaine de la bioéthique relative au corps humain. Il est nécessaire de poursuivre ces travaux et de les élargir à la question de l'alimentation humaine.

La qualité de l'alimentation dépend étroitement des procédés de production et de transformation agricoles. L'agriculture et l'industrie agro-alimentaire sont désormais au centre des préoccupations citoyennes, en raison de leurs impacts environnemental et sanitaire, au plan local et international du fait des échanges commerciaux.

Les réglementations sont une réponse de droit, mais la question de l'éthique en matière d'alimentation reste entière et doit faire l'objet d'une réflexion spécifique, en intégrant de multiples facteurs: un revenu digne pour les producteurs, une qualité pour les consommateurs, la limitation du gaspillage, le bien-être animal, l'impact environnemental et les circuits courts, mais aussi l'éducation à l'alimentation dès le plus jeune âge.

Le sujet de l'éthique alimentaire concerne donc tout le monde et il correspond à une véritable exigence citoyenne: garantir la traçabilité des produits consommés; connaître l'empreinte sanitaire et écologique des aliments pour faire des choix de consommation éclairés; être certains de la soutenabilité et du caractère respectueux de toute la chaîne, de la production jusqu'à la consommation.

L'éthique alimentaire fait de plus en plus partie d'un socle de droits des citoyens européens. La société civile s'empare largement du sujet, avec l'apparition d'acteurs associatifs comme l'institut européen d'éthique alimentaire. En raison de son caractère sensible et actuel, l'Assemblée doit elle aussi examiner cette question.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

WASERMAN Sylvain, France, ADLE
AKBULUT Gökay, Allemagne, GUE
ALTUNYALDIZ Ziya, Turquie, NI
BALÁŽ Radovan, République slovaque, CE/AD
BARDINA Maryna, Ukraine, ADLE
BONELL Mònica, Andorre, ADLE
BOUYX Bertrand, France, ADLE
DE TEMMERMAN Jennifer, France, ADLE
FRIDEZ Pierre-Alain, Suisse, SOC
GIOVAGNOLI Gerardo, Saint-Marin, SOC
GONZÁLEZ VÁZQUEZ Marta, Espagne, PPE/DC
GOUTTEFARDE Fabien, France, ADLE
GÜNAY Emine Nur, Turquie, NI
GUTIÉRREZ Antonio, Espagne, SOC
HAMID Hamid, Bulgarie, ADLE
HOUBRON Dimitri, France, ADLE
KALCHENKO Serhii, Ukraine, CE/AD
KLEINWAECHTER Norbert, Allemagne, CE/AD
KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE
LEGUILLE BALLOY Martine, France, ADLE
LÓPEZ Eva, Andorre, ADLE
OVCHYNNYKOVA Yuliia, Ukraine, ADLE
REICHARDT André, France, PPE/DC
REISS Frédéric, France, PPE/DC
TANGUY Liliana, France, ADLE
TRASTOUR-ISNART Laurence, France, PPE/DC
VOVC Liviu, République de Moldova, PPE/DC
WIECHEL Markus, Suède, CE/AD
WONNER Martine, France, ADLE
ZABURANNA Lesia, Ukraine, ADLE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts
CE/AD: Groupe des conservateurs européens et Alliance démocratique
NI: non inscrit dans un groupe



Doc. 15079

05 février 2020

Introduire des pratiques de gestion durable des forêts dans la région biogéographique continentale

Proposition de résolution

déposée par Mme Yuliia OVCHYNNYKOVA et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

La région biogéographique continentale couvre plus d'un quart du territoire européen; elle forme un large ruban orienté est-ouest, qui part du Massif central français et s'étend jusqu'aux montagnes de l'Oural, aux frontières de l'Asie. Les forêts couvrent une importante partie de ce territoire. Avec la Scandinavie et les Carpates, la région continentale abrite les derniers vestiges des forêts primaires européennes. Ces forêts sont de puissants puits de carbone, qui contribuent à la prévention du changement climatique. En outre, elles sont une ressource pour le développement durable des populations locales. La Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, la directive habitat, la Convention sur la diversité biologique, la [Résolution 1753 \(2010\)](#) de l'Assemblée parlementaire sur *Les forêts: l'avenir de notre planète* et d'autres instruments internationaux attestent qu'il est essentiel d'assurer la conservation et la gestion durable des forêts de la région continentale.

Les pratiques forestières en vigueur dans la région continentale s'éloignent considérablement de ces principes. Une exploitation forestière hors de contrôle et non pérenne entraîne la dégradation des forêts et met en péril des milliers d'espèces rares de la flore et de la faune; elle nuit aussi à la qualité de vie des populations locales. Les problèmes sont aggravés par le recul des épicéas et des pins causé par le changement climatique. Les pratiques forestières actuelles n'envisagent pas d'autres services écosystémiques que la production de bois.

Compte tenu du rôle irremplaçable que jouent les forêts de la région continentale dans l'atténuation du changement climatique, la conservation d'espèces animales et végétales rares et le développement durable de la région, l'Assemblée devrait appeler à la protection de ces forêts, et notamment à:

- unir les forces des États membres en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des outils de gestion durable des forêts, y compris des systèmes d'exploitation forestière sélective, dans les États d'Europe centrale et orientale;
- élaborer et mettre en œuvre des mécanismes efficaces pour évaluer les services écosystémiques et leur utilisation dans les processus décisionnels futurs;
- élargir le réseau des aires protégées (y compris le réseau paneuropéen Natura 2000 et le Réseau Émeraude) et renforcer la coopération internationale pour la conservation des forêts et le développement durable.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

OVCHYNNYKOVA Yuliia, Ukraine, ADLE
BILOZIR Larysa, Ukraine, PPE/DC
BUSTINDUY María Luisa, Espagne, SOC
GOLUBEVA Marija, Lettonie, ADLE
IGITYAN Hovhannes, Arménie, ADLE
KALCHENKO Serhii, Ukraine, CE/AD
KAMELCHUK Yuriy, Ukraine, PPE/DC
KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC
KHOMENKO Olena, Ukraine, CE/AD
KILADZE Sopio, Géorgie, SOC
KOVALCHUK Oleksandr, Ukraine, ADLE
KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE
LĪBIŅA-EGNERE Inese, Lettonie, PPE/DC
LUBINETS Dmytro, Ukraine, PPE/DC
MASIULIS Kęstutis, Lituanie, PPE/DC
MEZENTSEVA Mariia, Ukraine, PPE/DC
OZOLA Linda, Lettonie, PPE/DC
SUMELZO Susana, Espagne, SOC
VASYLENKO Lesia, Ukraine, PPE/DC
YASKO Yelyzaveta, Ukraine, PPE/DC
ZABURANNA Lesia, Ukraine, ADLE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts
CE/AD: Groupe des conservateurs européens et Alliance démocratique



Doc. 15080

05 février 2020

Comment faire en sorte que les entreprises assument davantage leurs responsabilités en matière d'atteintes aux droits de l'homme?

Proposition de résolution

déposée par M. Boriss CILEVIČS et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Bien que la protection des droits de l'homme incombe en premier lieu aux États, à la suite de l'adoption, en 2011, des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, la responsabilité des entreprises à l'égard des violations de ces droits est aujourd'hui aussi largement admise.

Dans sa récente [Résolution 2311 \(2019\)](#) sur *Droits de l'homme et entreprises: quelles suites donner à la Recommandation CM/Rec(2016)3 du Comité des Ministres*, l'Assemblée parlementaire a appelé les États membres du Conseil de l'Europe à mettre en œuvre ces principes directeurs ainsi que la Recommandation CM/Rec(2016)3 sur les droits de l'homme et les entreprises. Ainsi, les États ont été encouragés à élaborer des plans d'action nationaux (PAN) pour garantir la mise en œuvre de ces principes. À ce jour, seuls 18 États membres se sont dotés de PAN.

De plus, en 2014, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a lancé le processus d'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant «pour régler, dans le cadre du droit international des droits de l'homme, les activités des sociétés transnationales et autres entreprises». Une version révisée de ce traité a été publiée en juillet 2019.

Un tel traité pourrait en théorie améliorer l'accès effectif à la justice des victimes de violations présumées commises par des entreprises. Toutefois, il existe une grande controverse quant à son contenu et à sa portée, voire quant à la nécessité même d'adopter un tel instrument. De nombreux États membres de l'Union européenne, en particulier, étaient dès le début réticents à l'idée de participer à l'élaboration de ce projet d'instrument, lui préférant des mesures de «droit souple».

Compte tenu de l'absence de consensus sur cette question et pour faire suite à sa [Résolution 2311 \(2019\)](#), l'Assemblée devrait contribuer au processus permettant de déterminer si un instrument juridique contraignant présenterait des avantages et quelle en serait la portée souhaitable. En outre, elle devrait étudier la manière dont le Conseil de l'Europe peut aider les États et les Nations Unies dans le processus de rédaction et la façon d'inciter les États membres à mettre en œuvre les principes directeurs des Nations Unies et la Recommandation CM/Rec(2016)3.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC
ÆVARSDÓTTIR Thorhildur Sunna, Islande, SOC
ALTUNYALDIZ Ziya, Turquie, NI
ANDERSON Donald, Royaume-Uni, SOC
BOER Margreet, De, Pays-Bas, SOC
BUCCARELLA Maurizio, Italie, NI
BUSHKA Klotilda, Albanie, SOC
EFSTATHIOU Constantinos, Chypre, SOC
GASIU-K-PIHOWICZ Kamila, Pologne, PPE/DC
GIOVAGNOLI Gerardo, Saint-Marin, SOC
GUTIÉRREZ Antonio, Espagne, SOC
JUILLARD Charles, Suisse, NI
LÓPEZ Pere, Andorre, SOC
ORLANDO Andrea, Italie, SOC
RAMPI Roberto, Italie, SOC
ŚMISZEK Krzysztof, Pologne, SOC
STYLIANIDIS Evaripidis, Grèce, PPE/DC
VARDANYAN Vladimir, Arménie, PPE/DC
VAREIKIS Egidijus, Lituanie, PPE/DC
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

1. PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts
NI: non inscrit dans un groupe



Doc. 15081

05 février 2020

La répression à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme et des ONG dans le domaine du sauvetage, de l'assistance et de l'intégration des réfugiés

Proposition de résolution

déposée par M. Michel BRANDT et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Dans sa [Résolution 2305 \(2019\)](#) sur *Sauver des vies en Méditerranée: le besoin d'une réponse urgente*, l'Assemblée parlementaire demandait instamment aux États membres, face au déni des droits fondamentaux auxquels continuent de se heurter les migrants, «d'autoriser les organisations non gouvernementales (...) à effectuer leurs missions de sauvetage en Méditerranée (...) en s'abstenant de stigmatiser les travaux des ONG».

Pourtant, dans plusieurs États membres, les ONG et les personnes qui défendent les droits des réfugiés et des migrants rencontrent de plus en plus d'obstacles: elles sont la cible de campagnes publiques et de discours de haine, également relayés par des responsables publics; elles subissent une répression concrète, violente et judiciaire, qui en font un problème systémique; enfin, les lois nationales de plusieurs États membres ont été amendées ou de nouvelles lois ont été introduites afin d'ériger formellement en infraction pénale le fait de défendre les droits des demandeurs d'asile, des réfugiés ou des migrants en leur apportant un conseil juridique, des informations ou une aide pratique.

L'Assemblée devrait s'intéresser à cette évolution qui semble s'étendre à l'ensemble de l'Europe. Les signalements concernent souvent des États membres situés aux frontières de l'Union européenne, tels que la Serbie, la Hongrie, l'Italie et la Grèce, mais des tendances analogues s'observent aussi dans de nombreux autres États. Par exemple, en Allemagne, des lois ont été introduites afin de restreindre l'action des ONG dans ce domaine et Amnesty International a publié un rapport sur la criminalisation et le harcèlement en France.

Par-delà la lutte contre la traite des êtres humains et les reproches injustifiés de soutien à l'immigration illégale, l'Assemblée devrait examiner la situation pratique et juridique dans les différents États membres, évaluer les conséquences pour les défenseurs des droits de l'homme et étudier l'interaction éventuelle des différents niveaux de répression.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

BRANDT Michel, Allemagne, GUE
AKBULUT Gökay, Allemagne, GUE
BILDARRATZ Jokin, Espagne, ADLE
BILOZIR Larysa, Ukraine, PPE/DC
BRYNJÓLFSDÓTTIR Rósa Björk, Islande, GUE
COTTIER Damien, Suisse, ADLE
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE/AD
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
JALLOW Momodou Malcolm, Suède, GUE
KALASHNIKOV Sergey, Fédération de Russie, GUE
LOUCAIDES George, Chypre, GUE
MÖHRING Cornelia, Allemagne, GUE
MUNYAMA Killion, Pologne, PPE/DC
NICOLINI Marco, Saint-Marin, GUE
ROUSOPOULOS Theodoros, Grèce, PPE/DC
RUSSELL Simon, Royaume-Uni, CE/AD
SARAMO Jussi, Finlande, GUE
TORNARITIS Nicos, Chypre, PPE/DC
UCA Feleknaş, Turquie, GUE
VELASQUEZ Victoria, Danemark, GUE
ZOHRABYAN Naira, Arménie, CE/AD

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
CE/AD: Groupe des conservateurs européens et Alliance démocratique



Doc. 15082

11 février 2020

Relocalisation volontaire de migrants ayant besoin d'une protection humanitaire

Proposition de résolution

déposée par Lord Alexander DUNDEE et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Dans un rapport de novembre 2019, la Cour des comptes européenne a indiqué que la Commission européenne devrait tenir compte des enseignements tirés lorsqu'elle créera les futurs mécanismes de relocalisation «volontaire», car les récents programmes d'urgence n'ont pas atteint leurs objectifs.

Si les mécanismes de relocalisation permettent aux demandeurs d'asile de tous âges et de toutes catégories de bénéficier d'une protection, ils sont particulièrement nécessaires pour les enfants. On compte 40 000 migrants sur les îles grecques, où certains camps de réfugiés doivent fonctionner alors que leur capacité est 10 fois inférieure aux besoins. Près de 4 000 enfants migrants non accompagnés sont aujourd'hui dans une situation très difficile en Grèce. Ils pourraient être protégés et pris en charge si chaque État membre du Conseil de l'Europe acceptait de relocaliser une centaine d'enfants.

Les perspectives de relocalisation sur le territoire européen sont limitées. La principale voie sûre et légale est le regroupement familial, mais les chiffres sont faibles car cette possibilité est ouverte uniquement aux personnes qui ont de la famille ailleurs. Un exemple récent de relocalisation volontaire est le «régime Dubs», qui doit son nom à Lord Alf Dubs, survivant de l'Holocauste et ancien enfant réfugié, arrivé au Royaume-Uni en 1939 à l'âge de six ans dans le cadre du «Kindertransport». En l'espace de deux ans, cette opération avait sauvé près de 10 000 enfants juifs non accompagnés venant d'Allemagne, d'Autriche et de Tchécoslovaquie. Le régime Dubs a permis de relocaliser au Royaume-Uni 480 enfants migrants non accompagnés venant de Grèce, de France et d'Italie. Sans ce dispositif, un grand nombre de ces enfants auraient risqué leur vie en empruntant des itinéraires dangereux et clandestins en Europe ou seraient restés dans des camps de réfugiés n'offrant aucun accès à l'éducation ou à un véritable soutien.

L'Assemblée parlementaire devrait examiner les moyens de parvenir à des relocalisations volontaires dans les États membres, notamment grâce au régime Dubs, afin que des projets similaires puissent être adoptés au niveau national en s'inspirant de bonnes pratiques comme celles de l'ONG Safe Passage et du Croissant-Rouge turc / de la Croix-Rouge.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

DUNDEE Alexander, Royaume-Uni, CE/AD
ABOULGHALI Salah Eddine, Maroc
BILDARRATZ Jokin, Espagne, ADLE
BLENCATHRA David, Royaume-Uni, CE/AD
DONALDSON Jeffrey, Royaume-Uni, CE/AD
ENGBLOM Annicka, Suède, PPE/DC
FOULKES George, Royaume-Uni, SOC
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE/AD
HOWELL John, Royaume-Uni, CE/AD
LAMBERT Jérôme, France, SOC
LE NAY Jacques, France, ADLE
LIDDELL-GRAINGER Ian, Royaume-Uni, CE/AD
LÓPEZ Pere, Andorre, SOC
MASSEY Doreen, Royaume-Uni, SOC
MUNYAMA Killion, Pologne, PPE/DC
PREDA Cezar Florin, Roumanie, PPE/DC
ROUSOPOULOS Theodoros, Grèce, PPE/DC
RUSSELL Simon, Royaume-Uni, CE/AD
STRAUMANN Eric, France, PPE/DC
TORNARITIS Nicos, Chypre, PPE/DC
ZOHRABYAN Naira, Arménie, CE/AD

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts
CE/AD: Groupe des conservateurs européens et Alliance démocratique



Doc. 15094
27 mars 2020

COVID-19 – une réponse efficace et respectueuse des droits humains

Proposition de résolution

déposée par Mme Jennifer DE TEMMERMAN et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

En 2015, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a mis au point un outil spécialement destiné à déterminer à quelles maladies et quels agents pathogènes donner la priorité en matière de recherche et développement dans un contexte d'urgence de santé publique. En 2018, l'OMS a ajouté une «maladie X» à cette liste. Apparemment, la «maladie X» est maintenant parmi nous, sous la forme du COVID-19, une maladie qui est provoquée par un nouveau coronavirus, très contagieux: le 2019-nCoV. L'épidémie a été signalée pour la première fois par le bureau national de l'OMS en Chine le 31 décembre 2019. Le 30 janvier 2020, l'OMS a décrété que cette épidémie constituait une urgence de santé publique de portée internationale. L'état de pandémie a été déclaré le 11 mars 2020. Au moment de la rédaction du présent texte, la maladie s'est répandue dans six continents, des centaines de milliers de personnes ont été infectées et des milliers sont décédées.

À la suite de l'épidémie d'Ébola en 2015-2016, l'Assemblée parlementaire a adopté la [Résolution 2114 \(2016\)](#) intitulée «La gestion des urgences de santé publique de portée internationale», dans laquelle elle demandait instamment d'explorer de nouvelles méthodes de travail pour affronter les crises sanitaires internationales avant qu'elles ne se produisent. Malheureusement, le monde n'était pas préparé à cette pandémie. Le système financier mondial et de nombreux systèmes de santé arrivent déjà aux limites de leurs capacités, alors que le pire est encore à venir. Parmi les autres conséquences bien réelles figurent des risques pour les démocraties européennes, la discrimination contre les migrants, les réfugiés, les personnes «d'apparence étrangère», les personnes pauvres et les personnes marginalisées, le creusement des inégalités et un impact particulièrement important sur les femmes, les personnes âgées et les personnes de santé fragile.

Nous devons donc nous attacher maintenant à apporter une réponse efficace et respectueuse des droits humains face au COVID-19, afin de sauver des vies et de garantir l'accès aux soins à toutes les personnes qui en ont besoin, et afin de gérer les conséquences sociales, économiques, financières et politiques de la pandémie de manière équitable, par la coopération internationale. Les activités des autorités de santé nationales, régionales et internationales, dont l'OMS, ainsi que toutes les procédures décisionnelles nationales et européennes, doivent être transparentes et dépolitisées, et accorder la priorité aux droits humains et aux vies humaines.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

DE TEMMERMAN Jennifer, France, ADLE
AMRAOUI Allal, Maroc
BALFE Richard, Royaume-Uni, NI
BASHKIN Aleksandr, Fédération de Russie, NI
BAYR Petra, Autriche, SOC
BEN CHIKHA Fourat, Belgique, SOC
BERAIA Irakli, Géorgie, SOC
BLONDIN Maryvonne, France, SOC
BRENNER Koloman, Hongrie, NI
BURES Doris, Autriche, SOC
CANDU Andrian, République de Moldova, SOC
ĆATOVIĆ Marija Maja, Monténégro, SOC
COTTIER Damien, Suisse, ADLE
COURSON Yolaine, de, France, ADLE
DE CARLO Sabrina, Italie, NI
EDER-GITSCHTHALER Andrea, Autriche, PPE/DC
EPISHIN Andrey, Fédération de Russie, NI
ESSL Franz Leonhard, Autriche, PPE/DC
ESTRELA Edite, Portugal, SOC
FABRICHNYY Sergey, Fédération de Russie, NI
FRESKO-ROLFO Béatrice, Monaco, ADLE
GOUTTEFARDE Fabien, France, ADLE
GRAAS Gusty, Luxembourg, ADLE
GRECH Etienne, Malte, SOC
GRIN Jean-Pierre, Suisse, ADLE
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
HUSEYNOV Rafael, Azerbaïdjan, ADLE
IBRAHIMOVIĆ Ervin, Monténégro, PPE/DC
JENSEN Gyde, Allemagne, ADLE
JUILLARD Charles, Suisse, NI
KAGRAMANYAN Igor, Fédération de Russie, NI
KALASHNIKOV Sergey, Fédération de Russie, GUE
KERN Claude, France, ADLE
KHAMCHIEV Belan, Fédération de Russie, NI
KOBAKHIDZE Irakli, Géorgie, SOC
KÖCK Eduard, Autriche, PPE/DC
KONDRATEV Aleksei, Fédération de Russie, NI
KOZHIN Vladimir, Fédération de Russie, NI
KRISPER Stephanie, Autriche, ADLE
KUDRIAVTSEV Maksim, Fédération de Russie, NI
KUTCHAVA Kakhaber, Géorgie, SOC
LEITE RAMOS Luís, Portugal, PPE/DC
LINK Michael, Allemagne, ADLE
LISOVSKIY Sergey, Fédération de Russie, NI
MAGAZINOVIĆ Saša, Bosnie-Herzégovine, SOC
MASSEY Doreen, Royaume-Uni, SOC
MELKUMYAN Mikayel, Arménie, CE/AD
MORGANTI Giuseppe Maria, Saint-Marin, SOC
NOVAKOVIĆ BURSAC Snježana, Bosnie-Herzégovine, NI
PAVIĆEVIĆ Sanja, Monténégro, SOC
RUKAVISHNIKOVA Irina, Fédération de Russie, NI
RYZHAK Nikolai, Fédération de Russie, GUE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
CE/AD: Groupe des conservateurs européens et Alliance démocratique
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts
NI: non inscrit dans un groupe

SAYEK BÖKE Selin, Turquie, SOC
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
SEKULIĆ Predrag, Monténégro, SOC
STAROSTINA Olga, Fédération de Russie, NI
SZEJNA Andrzej, Pologne, SOC
TANGUY Liliana, France, ADLE
TRASTOUR-ISNART Laurence, France, PPE/DC
TROY Robert, Irlande, ADLE
VASILENKO Dmitrii, Fédération de Russie, NI
VOVC Liviu, République de Moldova, PPE/DC
WONNER Martine, France, ADLE
ZOHRABYAN Naira, Arménie, CE/AD